Bilan de compétences

Mis à jour le 29 octobre 2026

Conditions d'entrée et prérequis

- Le bilan de compétences est ouvert à tout public adulte

Public visé

Demandeur d'emploi, salarié, entreprise

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

24 heures

Validation

- Document de synthèse confidentiel remis en main propre au bénéficiaire
- Suivi de la personne à 6 mois

Certification

Non

Modalités d'évaluation

- Analyse qualitative des compétences à travers les questionnaires, tests, enquêtes métier

Modalités de suivi

Entrée-sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Formacode : 44595 : Technique orientation professionnelle

Vous souhaitez prendre un nouvel essor professionnel ?

Objectifs professionnels

- Amener toute personne en questionnement à la construction ou à la vérification d'un projet professionnel
- Mieux se connaître
- Identifier et mettre en valeur ses compétences
- Repérer les compétences nécessaires à la réalisation de son projet
- Vérifier la faisabilité de ce projet
- Etablir un plan d'action

Contenu

- **Phase préliminaire**
 Etudier et analyser la demande et les besoins du bénéficiaire
 Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
 Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan
- **Phase d'investigation et de confrontation**
 Mener une recherche approfondie autour des objectifs déterminés au cours de la phase préliminaire
 Construction du projet professionnel, vérification de la pertinence, élaborer une ou plusieurs alternatives
- **Phase de conclusion**
 Déterminer le projet professionnel et son plan d'action
 Appropriation des résultats, recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation, détermination des principales modalités et étapes – suivi à 6 mois

Modalités pédagogiques

- Entretiens individualisés
- Parcours individualisé
- Suivi individualisé
- Peut se réaliser en présentiel et/ou en distanciel

Bilan de compétences

- Code NSF : 315, 332
- Code ROME : K2112

Profil des intervenants

- Praticiens du bilan de compétences formés à la psychologie du travail et à l'ADVP

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Méthodes pédagogiques

- La méthode : **ADVP** (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) qui est une méthode autodescriptive accompagnée, où le projet émerge de l'expérience de vie.
- C'est l'individu qui se découvre, comprend, structure, hiérarchise et décide avec un praticien qui se positionne en accompagnateur qui aide à l'explicitation.

Méthodes pédagogiques

- **La méthode par inférence** à partir de questionnaires d'intérêts de valeurs, de tests : d'intérêts, de personnalité, d'efficience et d'aptitudes.
- Le praticien se positionne en expert qui aide à se connaître pour choisir, décider et agir.

Durée

Modulable de 13h minimum à 24h maximum selon le besoin et le projet

Délais et modalités d'accès

- Pas de délais d'inscription, entrées et sorties permanentes

Financements possibles

Plusieurs financements possibles : **CPF, OPCO, Employeur, Autofinancement, France Travail…**

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

Bilan de compétences

- DABM Alsace
- 2 rue Adolphe Seyboth
 67000 Strasbourg
- dabm@gip-fcip-alsace.fr
- 07 61 01 37 92
- www.dabm-alsace.fr